

Direction générale
de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 juin 2016

AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS
AVEC PLANS D'EAU AFFECTÉS PAR DES ALGUES BLEU-VERT

**Objet : Algues bleu-vert – Saison 2016 – Précautions à prendre par les riverains
et les personnes fréquentant des plans d'eau affectés**

Madame,
Monsieur,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite transmettre à la population les précautions à prendre en présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert dans un plan d'eau pour éviter tout problème de santé.

Encore cette année, le MSSS rend disponible le carton d'information intitulé *Algues bleu-vert – Agissez avec prudence!*, de format 10 cm x 20 cm (<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-290-01F.pdf>) en versions française et anglaise. Ce carton d'information invite les citoyens à adopter des comportements et des pratiques sécuritaires lorsqu'on observe des fleurs d'eau d'algues bleu-vert dans un plan d'eau. Ainsi, nous poursuivons notre objectif de prévention conformément au Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017.

Nous vous invitons à diffuser maintenant ce carton d'information auprès des riverains des plans d'eau ayant déjà été affectés dans le passé, ou affectés actuellement par des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert dès leur apparition. Il est aussi recommandé de le diffuser dans les endroits fréquentés par les vacanciers susceptibles de pratiquer la baignade ou des activités aquatiques.

... 2

Pour obtenir des copies imprimées du carton d'information *Algues bleu-vert – Agissez avec prudence!*, veuillez visiter notre site Internet <http://msss.gouv.qc.ca/> section « Publications » et remplir le bon de commande en ligne. Vous pouvez également commander par courriel à l'adresse « diffusion@msss.gouv.qc.ca » ou par la poste à l'adresse suivante :


Direction des communications – Diffusion
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

De plus, la page sur les algues bleu-vert du « Portail santé mieux-être » (<http://www.sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/algues-bleu-vert/>) constitue une bonne source d'information pour la population et nous vous invitons à en faire la promotion.

Par ailleurs, nous vous recommandons aussi de visiter le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) titré *Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau* à l'adresse : <http://www.mddecc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/algues-plans.pdf>. Enfin, pour connaître les bonnes pratiques à adopter, notamment pour aménager et entretenir les propriétés résidentielles, veuillez consulter le site Web du MDDELCC à l'adresse : <http://www.mddecc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D.

HA/MS/AD/ac

N/Réf. : 16-SP-00249